

Le mot du Maire

Chères Peyniérennes, chers Peyniérens,

Respecter l'autre, admettre les différences, participer à l'entretien des espaces publics ou privés, se préoccuper des plus faibles ou des plus démunis : voilà des thèmes forts qui permettent l'amélioration de notre environnement immédiat, favorisent la vie en société et plus précisément notre qualité de vie à tous.

Nous vous proposons dans ce nouveau numéro de PEYNIER infos de décliner ensemble les principales sources de nuisance et les remèdes que nous nous devons de mettre en application pour tenter de les résorber.

Vous trouverez quelques règles basiques qui doivent permettre de vivre au quotidien en bon voisinage. Avant d'en arriver à des conflits entre résidents, il est conseillé de privilégier le dialogue en gardant à l'esprit que « mieux vaut un mauvais arrangement qu'un bon procès ».

Bien amicalement,

Christian BURLE
Maire de Peynier. ■



Le bon voisinage au quotidien

Voirie

Le dépôt de bennes à gravats, l'installation d'échafaudage et, en résumé, toute emprise sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable en Mairie.



Le bruit

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux bruyants sur la voie publique ainsi que les chantiers proches des habitations doivent être interrompus entre 20h00 et 7h00 ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée ; sauf intervention d'urgence.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

La maison



Pour toutes les extensions d'habitation de plus de 20 m², un permis de construire doit être demandé.

Pour les extensions de moins de 20 m², une déclaration de travaux doit être déposée en Mairie.



Propreté



Il est conseillé de nettoyer et balayer les trottoirs et les caniveaux au droit de votre propriété, et, notamment dans le cas de chute de neige.

Pour le ramassage quotidien des ordures ménagères, il est plus sage pour la propreté environnante de sortir vos poubelles une demi-heure avant le passage prévu de la benne.

Afin de participer à la préservation de notre environnement, les déchets recyclables doivent être déposés aux divers points d'apport volontaires dispersés sur le territoire communal.

Les piles usagées peuvent être déposées en Mairie dans de petits conteneurs prévus à cet effet.

Le ramassage des encombrants est assuré par les services municipaux deux lundis par mois sur simple inscription auprès du secrétariat de la Mairie.

Pour les travaux divers, des bennes sont fournies moyennant une location modique sur réservation préalable en Mairie.

Enfin, la déchetterie intercommunale située à Rousset peut réceptionner vos divers déchets toute la semaine, samedi et dimanche compris (voir horaires sur place ou en Mairie).

Animaux



Tout animal sans collier ou sans tatouage, trouvé sur la voie publique, sera immédiatement emmené à la fourrière.

Pour tout propriétaire d'un animal de compagnie, il est préférable de souscrire une assurance couvrant les éventuels dommages pouvant être causés à un tiers.

Sur la voie publique, tout chien doit être tenu en

laisse et le port de la muselière est obligatoire pour certaines catégories de chiens réputés dangereux.

Tout propriétaire doit tout mettre en œuvre afin d'empêcher que (son ou) ses chiens n'aboient de façon répétée et intempestive.

Un minimum de civisme doit permettre aux piétons de pouvoir cheminer dans les rues de la commune sans risquer de marcher sur une déjection canine.

A titre expérimental, des totems distributeurs de sachets seront installés dans le centre ville.



Le jardin



Il est recommandé de tailler les haies et les arbres qui dépassent sur la voie publique.

Pour les plantations en limites séparatives, vous devez respecter les distances édictées par le Code Civil.

Emission des fumées



L'emploi du feu est réglementé suivant l'Arrêté Préfectoral en vigueur à consulter en Mairie ou sur le site Internet municipal.

Il est vivement recommandé que tout brûlage (feuilles, herbes, bois, rémanents, ...) soit effectué le matin par vent faible ou nul et soit achevé avant 10h00 ; un dispositif d'arrosage ou de noyage

situé à proximité du lieu de brûlage est obligatoire.

Sauf impossibilité ou incapacité, il est conseillé d'acheminer vos déchets verts jusqu'à la déchetterie intercommunale.

Les barbecues sont tolérés dans la mesure où ils n'occasionnent aucune gêne pour le voisinage immédiat.

Circulation

Nous vous demandons de veiller au respect des limitations de vitesse prescrites sur les diverses voies communales.

La plus grande vigilance est recommandée aux abords des bâtiments accueillant du public (écoles, salle des fêtes, commerces, ...)

Des places de parking en nombre suffisant sont mises à votre disposition ; utilisez-les ! Evitez de stationner dans des endroits dangereux ou gênants ; un procès-verbal vous sera dressé.



Aménagement de l'avenue Mireille

Dans le cadre de la politique communautaire visant à améliorer les entrées de ville du Pays d'Aix, nous avons déposé un dossier proposant la réhabilitation de l'avenue Mireille à partir du rond point du 8 mai 1945 jusqu'à l'avenue de la Libération.

Avec le souci d'alerter et de recueillir l'avis de l'ensemble des riverains concernés, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec eux et les aménagements prévus sont donc l'aboutissement d'une concertation de tout instant.

L'esprit de ce réaménagement est d'une part de créer un véritable trottoir réservé à l'usage piétonnier et d'autre part de conserver voire d'augmenter le nombre de places de parking le long de cet axe; l'aspect paysager sera favorisé, la zone 30 existante sera conservée et nous appliquerons toutes les mesures légales prévues dans l'arsenal des aménagements pour sécuriser au maximum cette voie.

Une circulation alternée au moyen de feux tricolores est mise en place pendant le temps des travaux et, pour ne pas distraire de places de parking, nous avons mis à disposition des automobilistes et des riverains un parking provisoire sur une partie du jeu de boules.



Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et votre patience pour supporter les nuisances occasionnées par ces travaux qui, nous l'espérons, vous apporteront par la suite toute satisfaction.

Agenda novembre / décembre

Samedi 27/10 :

- Soirée théâtre au centre socioculturel avec l'atelier du possible qui propose un spectacle dans le cadre de sa tournée éphéméride (tournée CPA).

Samedi 17/11 :

- Le secours populaire expose au centre socioculturel, les dessins réalisés par les enfants de nos écoles dans le cadre de la journée des droits de l'enfance.

Samedi 24/11 :

- Dorémi propose la 10^e édition de l'appel aux talents, au Centre Socioculturel. Renseignements : 04 42 53 10 52

Dimanche 2/12 :

- PEYNIER Fêtes organise le traditionnel marché de Noël qui se tiendra toute la journée au Centre Socioculturel.

Samedi 8/12 :

- TELETHON : diverses manifestations seront organisées sur la commune au profit de l'AFM.

Un programme détaillé sera communiqué sur le site Internet de la commune. MOBILISEZ-VOUS !

Dimanche 9/12 :

- Le Tennis Club propose un grand LOTO au Centre Socioculturel à partir de 17h.

Dimanche 16/12 :

- PEYNIER Fêtes propose un grand LOTO au Centre Socioculturel à partir de 17h.



du village automne

2007

du samedi 10/11 au dimanche 18/11 :

- Jane DESTÉ, sculpteur et Anne-Claude FERDINAND, peintre. Vernissage le 10/11.

du dimanche 18/11 au dimanche 25/11 :

- XXVe Salon des Arts de Peynier - Vernissage le samedi 20/10.

du samedi 1/12 au vendredi 21/12 :

- Création d'Ambiance - Vernissage le 1^{er} décembre.



Nous sommes très heureux de vous annoncer que LCM – La Chaîne Marseille est diffusée gratuitement sur la commune de Peynier depuis le 13 septembre dernier, sur la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Vous connaissez sans doute LCM, chaîne d'informations locales sur Marseille et son agglomération. Grâce à ces nombreux rendez-vous d'informations : une matinale tous les jours du lundi au vendredi entre 7h00 et 8h30, un grand journal de 18h00 à 20h00, de nombreux magazines sur l'économie, les sorties, les loisirs, le sport, ... toujours à dimension locale, LCM s'est très rapidement imposée dans le paysage médiatique régional.

Pour recevoir les programmes de LCM c'est très simple : pour ceux qui sont déjà équipés de la TNT, il suffit de réinitialiser (éteindre et lancer la recherche automatique) son adaptateur ou son téléviseur TNT, pour les autres, il suffit d'acheter un adaptateur TNT ou un téléviseur numérique et le brancher sur une antenne classique (antenne râteau) orientée sur l'émetteur de Marseille Etoile. LCM est disponible sur le canal 20 de la TNT.

Pour des informations complémentaires :

**www.lachainemarseille.fr
et www.tnt-gratuite.fr.**

Le Val de l'Arc
Maison de Retraite
Tél. : 04 42 29 07 85 - Fax : 04 42 29 11 51
Bd. de Cairanne - Place Marcel Gautier
13790 ROUSSET

Autoservice POLINACCI
Station Service Relais Ste Croix
Ouvert 7j/7 • Livraison de Fioul
Tél. 04 42 53 06 15
67, avenue de la Libération
13790 PEYNIER

BRICOMARCHÉ
Les Mousquetaires
Pouvoir tout faire moins cher.

BRICOLAGE	O U V E R T	
DÉCORATION	— <i>Lundi au Vendredi</i> —	
JARDINAGE	9H00 - 12H00	14H30 - 19H00
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	— <i>Samedi</i> —	
	9H00 - 12H30	14H30 - 19H00

Tél. 04 42 29 39 00 - Fax. 04 42 29 39 08
2, Z.A. la Burlière - 13530 TRETTS

Ent : FERRÉOL et Fils
Peinture intérieur et extérieur
Papier Peint - Vitrerie - Moquettes
Revêtements de sols et murs
Pose de Parquets et Faux Plafonds

Tél. 04 42 53 10 95 - Port. 06 13 07 06 71
43, Av. de la Libération - 13790 PEYNIER

ASSURANCES ROBERT-LÉONARD
SwissLife
Epargne - Retraite - Prévoyance
Santé - Tous dommages
Particuliers et Professionnels

2, rue Longue - 13790 PEYNIER
Tél. 04 42 53 04 90 - Fax. 04 42 53 05 36
veronique.leonard.ag@swisslife.fr

Flores
Services à domicile
Aide à la personne

- Ménage - Entretien maison
- Courses - Repassage
- Petits travaux - Jardinage - Plomberie
- Promenade d'animaux domestiques
- Préparation de repas

Avantages Fiscaux réduction Fiscale 50% à 5,5%
Tél. : 04 42 53 33 27
site www.flores-services.fr
ZAC du Verdair - 13790 PEYNIER

Aterm
Eclairage architectural
Rénovation électrique - Automatismes
Eclairage sécurité - Alarme Incendie

Philippe ALCIATO e-mail : aterm@wanadoo.fr
123, Vallon de la Grave - Domaine les Michels - 13790 PEYNIER
Tél. : 06 89 77 27 47 - Fax : 04 42 53 06 64

Azur CoRéalisation
Conception
Réalisation
Maîtrise d'oeuvre

L'efficacité créative
20 ans d'expérience et de compétence en qualité à votre service

- Villas de qualité sur mesure
- Logements Collectifs
- Bureaux
- Bâtiments publics
- Bureaux et bâtiment industriels

Nous nous engageons à vous faire aimer le bâtiment

Chemin de la Lecque
13790 PEYNIER
Tél. : 04 42 96 24 54
Fax : 04 42 96 39 17
www.azur-corealis.com

PEYNIER infos

N° 31 - 4^{ème} trimestre 2007

Rédaction : Commission communication

Conception et réalisation : Stéphane RAPUZZI

Crédits photos : Stéphane RAPUZZI

Impression : Média Plus Communication

Z.I. Secteur C7 - Allée des Informaticiens - B.P. 75 - 06709 SAINT LAURENT DU VAR Cedex 2
Tél. : 04 92 27 13 89

Mairie de Peynier - 9, Cours Albert Laurent - 13790 PEYNIER

Internet : <http://www.peynier.fr> - E-Mail : peynier.infos@ville-peynier.fr

Média Plus
communication